

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
.....
ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER
.....
CANTON DE LUNEL
.....

M A I R I E
de
S A U S S I N E S
34160
§
Tél. 04.67.86.62.31
Fax: 04.67.86.44.27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
Le : 13 mai à 20 h 30
Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué,
s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de M. Henry SARRAZIN, Maire.
Date de convocation du Conseil : 3 juin 2015

.....
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213402969-20150513-2015-06-06-29-DE

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 14

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



2015 - 06 - 06 - 29

Présents: MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER
Yves SAVIDAN, Jean-Louis PONS, Isabelle MORONVAL, Valérie BOURGARIT,
Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Cathy VIGNE, formant la majorité des
membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Gérard ESPINOSA à Jean-Louis PONS, Nicolas
BAUDESSEAU à Isabelle MORONVAL, Marion MANAHILOFF à Valérie BOURGARIT
et Isabelle MILESI à Claude CATHELIN.

Absent excusé : William PELLECUER

Secrétaire de séance : Jean-Michel MEUNIER.

Objet : ventilation des subventions.

M. le Maire expose au conseil que lors de l'élaboration du budget primitif 2015, des crédits ont été votés au chapitre 65, article 6574, et les bénéficiaires évoqués mais pas tous énumérés clairement.

Dès lors, il vous est proposé de ventiler les crédits comme suit :

- Asso. Loisirs Hauteroche : 477,50 (0.50€ x 955 habitants)
- Mamobile : 1.226€
- P. A. L. : 100€
- Ribansol Lire : 606€

Il précise que la demande formulée par l'Association d'Aide aux Familles des Malades atteints de la maladie d'Alzheimer sera examinée par le CCAS.

Le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur la Maire et après en avoir délibéré, Approuve à l'unanimité des présents l'attribution des subventions ci-dessus proposées.

Pour extrait. Saussines, le 15 juin 2015
Le Maire, Henry SARRAZIN



Certifié exécutoire. Publié le : 15.06.2015
Le maire informe que la présente décision
peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal Administratif
de Montpellier dans le délai de 2 mois à
compter de la présente publication.

